

## Edito

### — Déchets dangereux : vers un meilleur suivi

L'année 2005 aura été marquée par un changement de la réglementation dans le domaine des déchets dangereux. Le BSDI, bordereau de suivi des déchets industriels, formulaire unique à 5 feuillets utilisé par tous les producteurs de déchets dangereux, a disparu le 1<sup>er</sup> décembre au profit du BSD : le bordereau de suivi des déchets.

La nécessité de s'adapter au droit européen et les déclarations trimestrielles réalisées uniquement par certains producteurs ont poussé le ministère de l'écologie et du développement durable à définir de nouvelles obligations, dans l'optique d'assurer un meilleur suivi des déchets dangereux :

- tenue d'un registre obligatoire pour tous les intervenants sur la chaîne du déchet, du producteur à l'éliminateur final, sauf les ménages, prévue par le décret n°2005-635 du 30 mai 2005 (contenu défini par l'arrêté du 7 juillet 2005),
- déclaration annuelle (par voie électronique ou papier avec dérogation) pour les producteurs installations classées, les collecteurs et les centres de regroupement ou de traitement de déchets,
- modèle du nouveau bordereau de suivi annexé à l'arrêté du 29 juillet 2005.

Le producteur de déchet peut choisir dès le départ sa destination : les différentes étapes du circuit d'élimination sont tracées à travers les rubriques et annexes du bordereau. Celui-ci est à présent photocopié, le producteur devant recevoir sous un mois la copie qui correspond à sa prise en charge par l'éliminateur.

À l'heure où le nombre d'acteurs augmente et où les circuits d'élimination se complexifient, nous accueillons avec bienveillance ces changements qui contribuent à la fois à une clarification des tâches administratives pour les producteurs et à une meilleure connaissance du circuit d'élimination.

Mathieu Tascher, AFINEGE  
[www.afinege.org](http://www.afinege.org)

## Agenda

— Comprendre les principes d'élaboration et assurer une bonne diffusion des fiches de données sécurité. Journée de formation organisée par l'UIC, Union des Industries Chimiques le 10 janvier 2006. Inscriptions : [www.uic-idf.fr](http://www.uic-idf.fr)

— Comment répondre aux nouvelles obligations environnementales en matière de substances dangereuses et d'équipements électriques et électroniques ? Réunion d'information organisée par la CCIP, Délégation des Hauts de Seine le 20 janvier 2006. Inscriptions : [www.ccip92.ccip.fr](http://www.ccip92.ccip.fr)

## Actualités

### — L'ADEME et les entreprises

Michèle Pappalardo, Présidente de l'ADEME, a présenté l'offre de l'agence à destination des entreprises, lors du dernier salon Pollutec le 1<sup>er</sup> décembre 2005. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

### — Vestapolis : promouvoir la « mobilité durable »

Vestapolis, le premier pôle européen du secteur de l'automobile et des transports, va voir le jour à Satory. Ses activités seront centrées sur les notions de sécurité routière et de respect de l'environnement. [www.versailles.cci.fr](http://www.versailles.cci.fr)

### — PME, bénéficiez d'un apport financier pour dynamiser votre recherche

Afin d'encourager le développement des entreprises, la loi du 26 juillet 2005 propose des mesures concrètes pour faciliter l'accès des PME innovantes au financement de leurs projets de recherche et d'innovation.

[www.ile-de-france.drivre.gouv.fr](http://www.ile-de-france.drivre.gouv.fr)

### — Des produits plus respectueux de l'environnement

Engager des démarches environnementales sur les produits, c'est concevoir ou améliorer des produits en intégrant une vision globale de l'environnement. Comment s'y prendre ?

[www.environnement.ccip.fr](http://www.environnement.ccip.fr)

### — Contrôle des pompes à essence en Ile-de-France : des résultats globalement satisfaisants.

[www.ile-de-france.drivre.gouv.fr](http://www.ile-de-france.drivre.gouv.fr)

### — Le Contrat Territorial Déchets (CTD), un dispositif transversal pour la gestion des déchets

Le CTD est un dispositif visant à créer un partenariat entre les différents acteurs intervenant dans la gestion des déchets. En Ile-de-France, deux CTD ont été signés : l'un par le SIREDOM 91, l'autre par le Conseil Général de Seine-Saint-Denis en partenariat avec le SITOM 93. [www.ordif.com](http://www.ordif.com)

### — Redressement judiciaire des ICPE : précisions sur le bilan environnemental.

[www.environnement.ccip.fr](http://www.environnement.ccip.fr)

Le CIEPE est un réseau placé sous le parrainage de la Chambre de Commerce et d'Industrie qui rassemble les partenaires suivants :

